

Les médecins généralistes et le Plan Santé

1 | La méthodologie

Etude réalisée par l'Ifop pour la Mutuelle du Médecin

Echantillon	Méthodologie	Mode de recueil
 L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 200 médecins généralistes libéraux.	 La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge et structure de cabinet) après stratification par région et catégorie d'agglomération.	 Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 29 avril au 14 mai 2019.

Note de lecture : ▲ ▼ désignent des différences significativement supérieures / inférieures par rapport à la moyenne de l'échantillon.

2 | Les résultats de l'étude

Une majorité de médecins généralistes est opposée à la remise en question du principe du paiement à l'acte

QUESTION : Nous allons parler de certains aspects du Plan Santé. Selon vous, faut-il remettre en question le principe du paiement à l'acte ?

Oui, totalement



9%

Oui, partiellement, avec augmentation des rémunérations forfaitaires



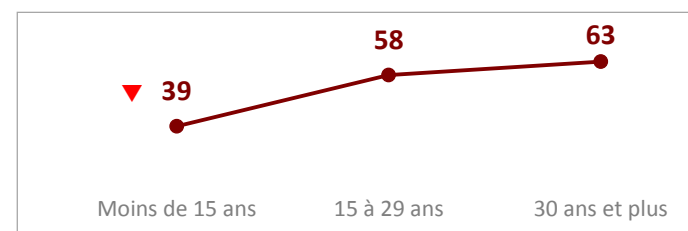
36%

Non

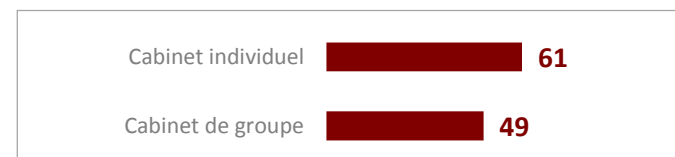


55%

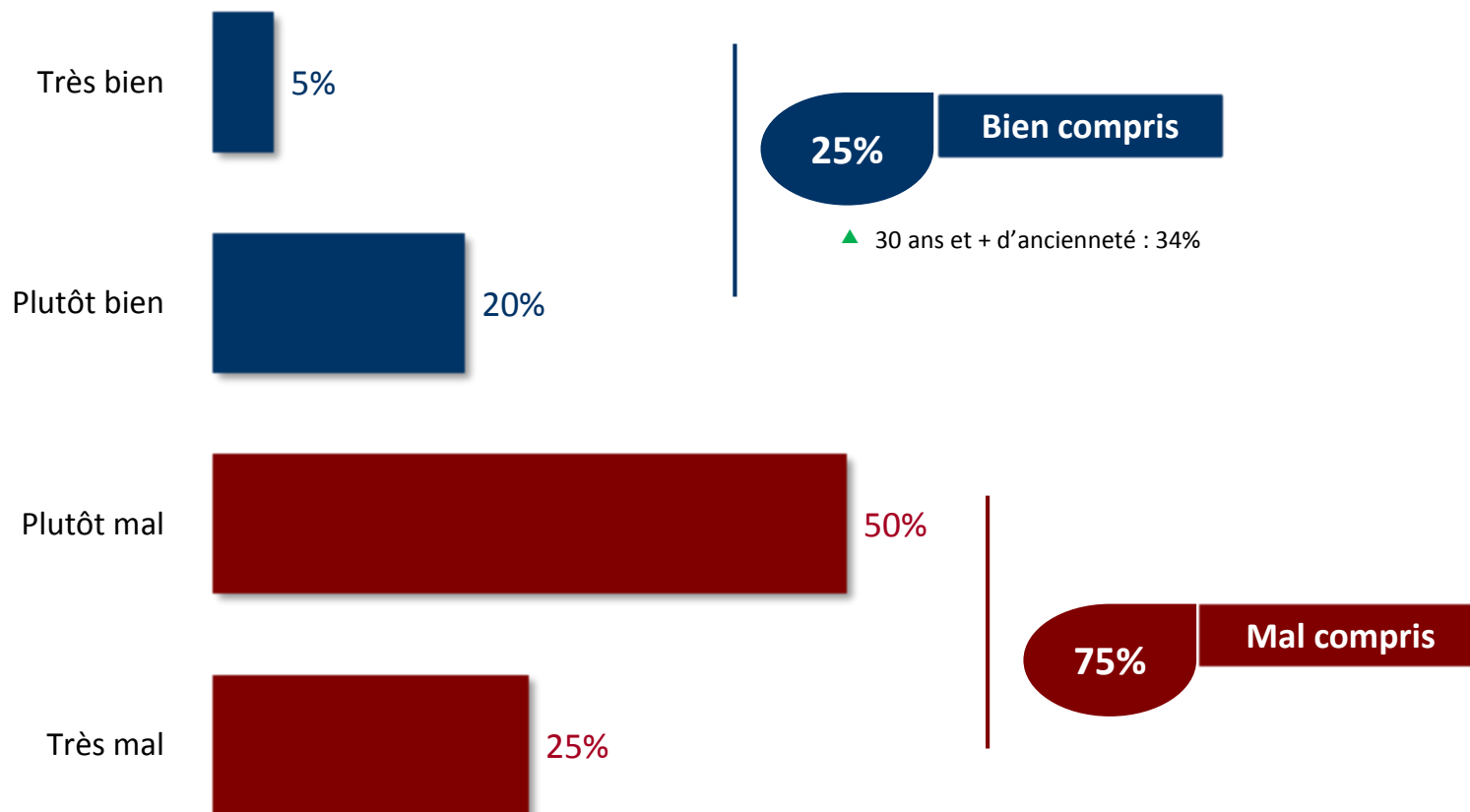
Opposition à la remise en question du paiement à l'acte selon l'ancienneté d'exercice en libéral



Opposition à la remise en question du paiement à l'acte selon le type de cabinet

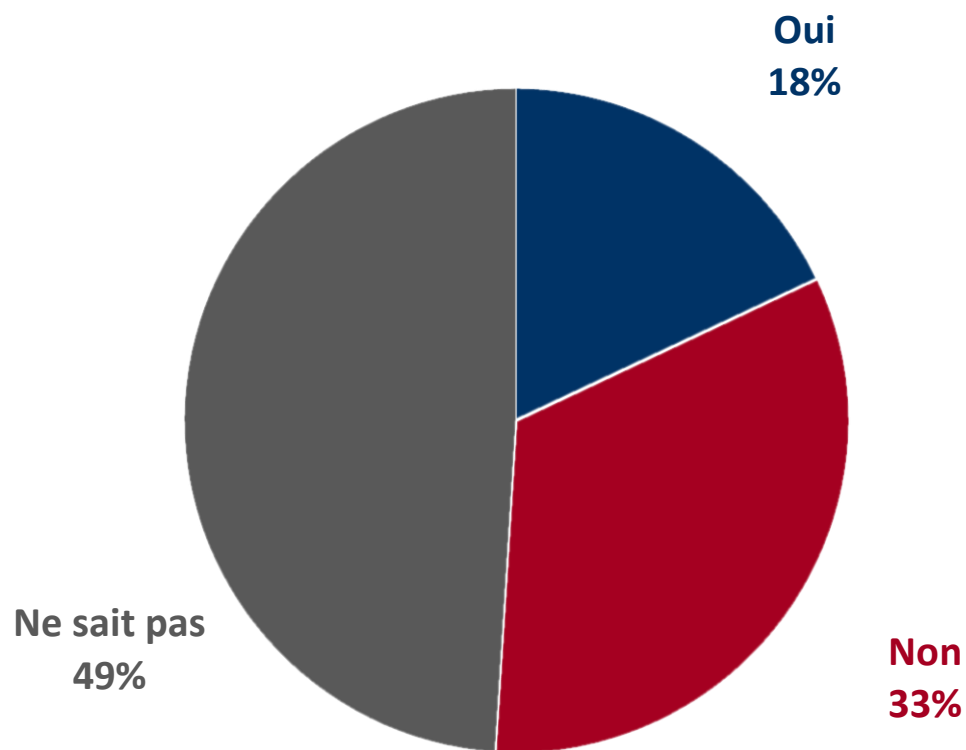


QUESTION : Vous personnellement, diriez-vous que vous avez très bien, plutôt bien, plutôt mal ou très mal compris la notion de CPTS, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (élaboration, fonctionnement, avantages pour les patients et pour les professionnels de santé) ?

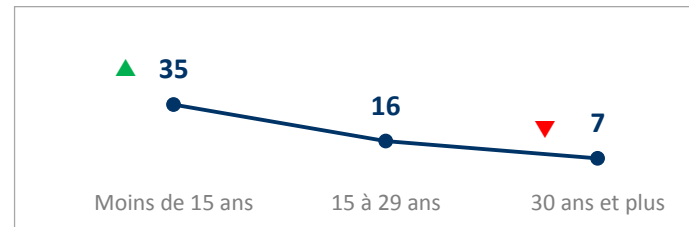


Le dispositif des assistants médicaux pâtit d'un manque de connaissance : un médecin généraliste sur deux ne sait pas s'il y est éligible

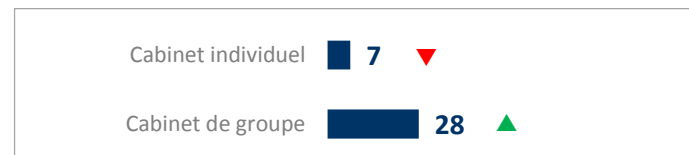
QUESTION : Etes-vous éligible au dispositif des assistants médicaux ?



% de médecins généralistes se déclarant éligibles au dispositif des assistants médicaux selon l'ancienneté d'exercice en libéral



% de médecins généralistes se déclarant éligibles au dispositif des assistants médicaux selon le type de cabinet



QUESTION : Vous personnellement, seriez-vous intéressé(e) par l'embauche d'un assistant médical ?

Ensemble des médecins

Médecins se déclarant éligibles
(soit 18% de l'échantillon)

35%

Intéressé(e)

7%

Très intéressé(e)

12%

53%

Intéressé(e)

28%

Plutôt intéressé(e)

41%

32%

Plutôt pas intéressé(e)

29%

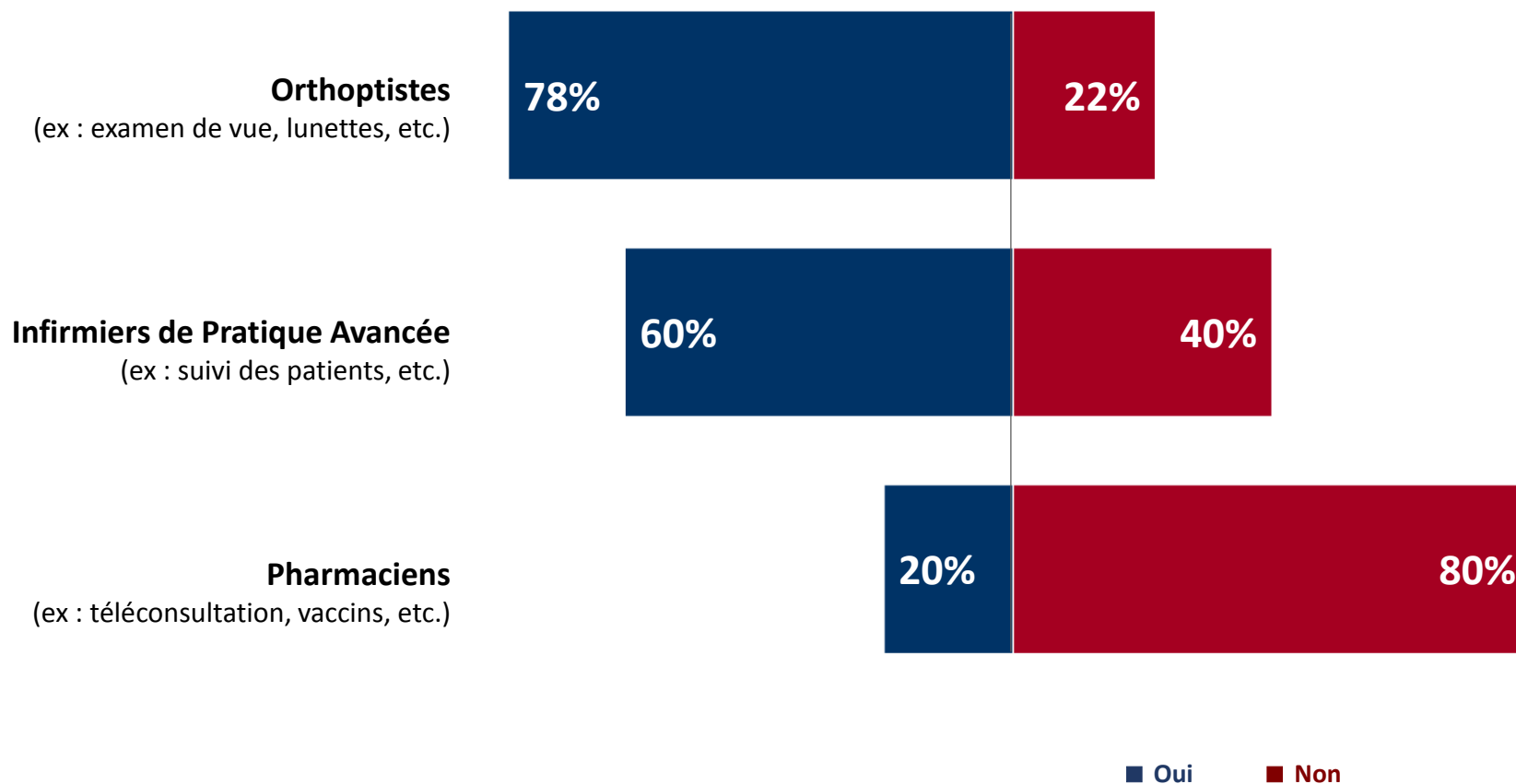
33%

Pas du tout intéressé(e)

18%

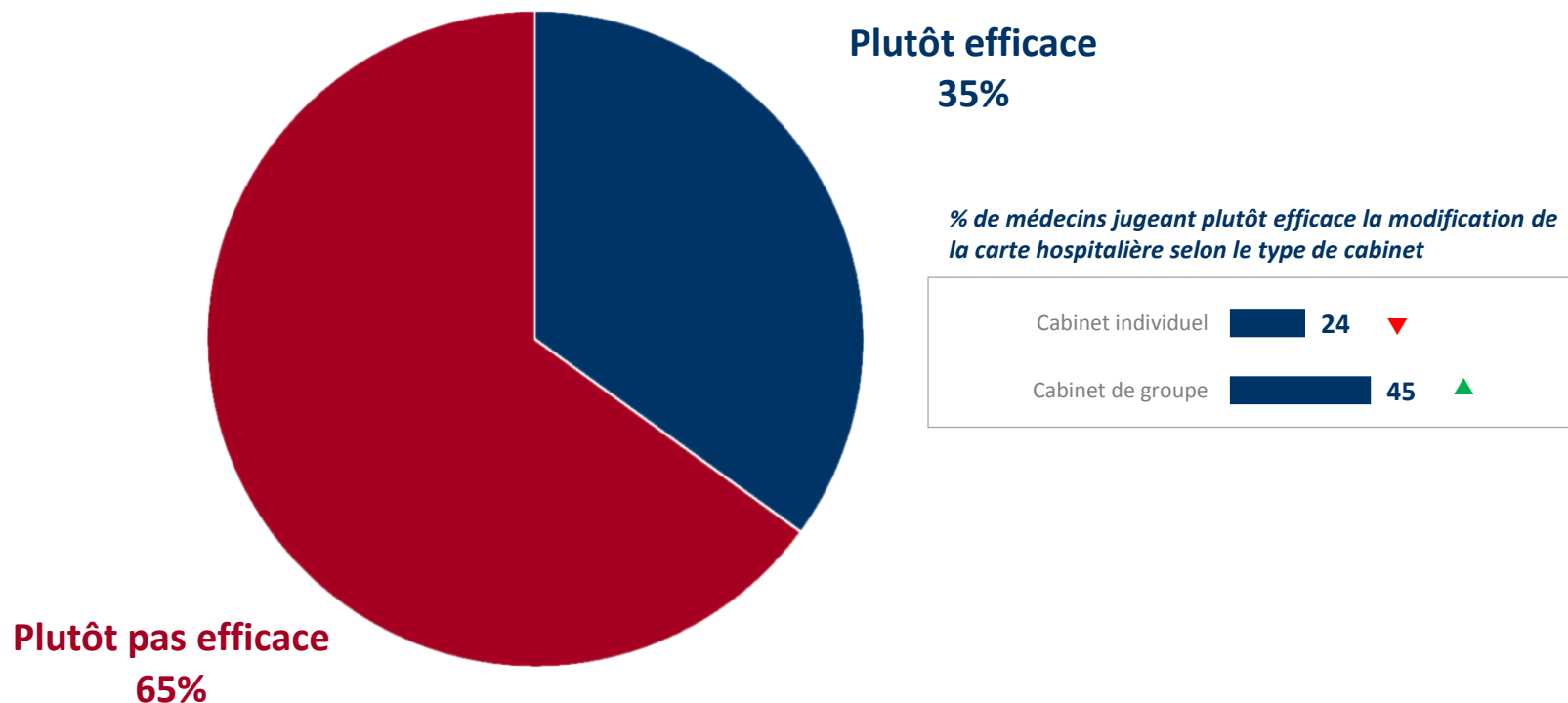
▲ - de 15 ans d'ancienneté : 42%

QUESTION : Etes-vous plutôt favorable ou plutôt opposé(e) à la délégation de tâches médicales aux... ?



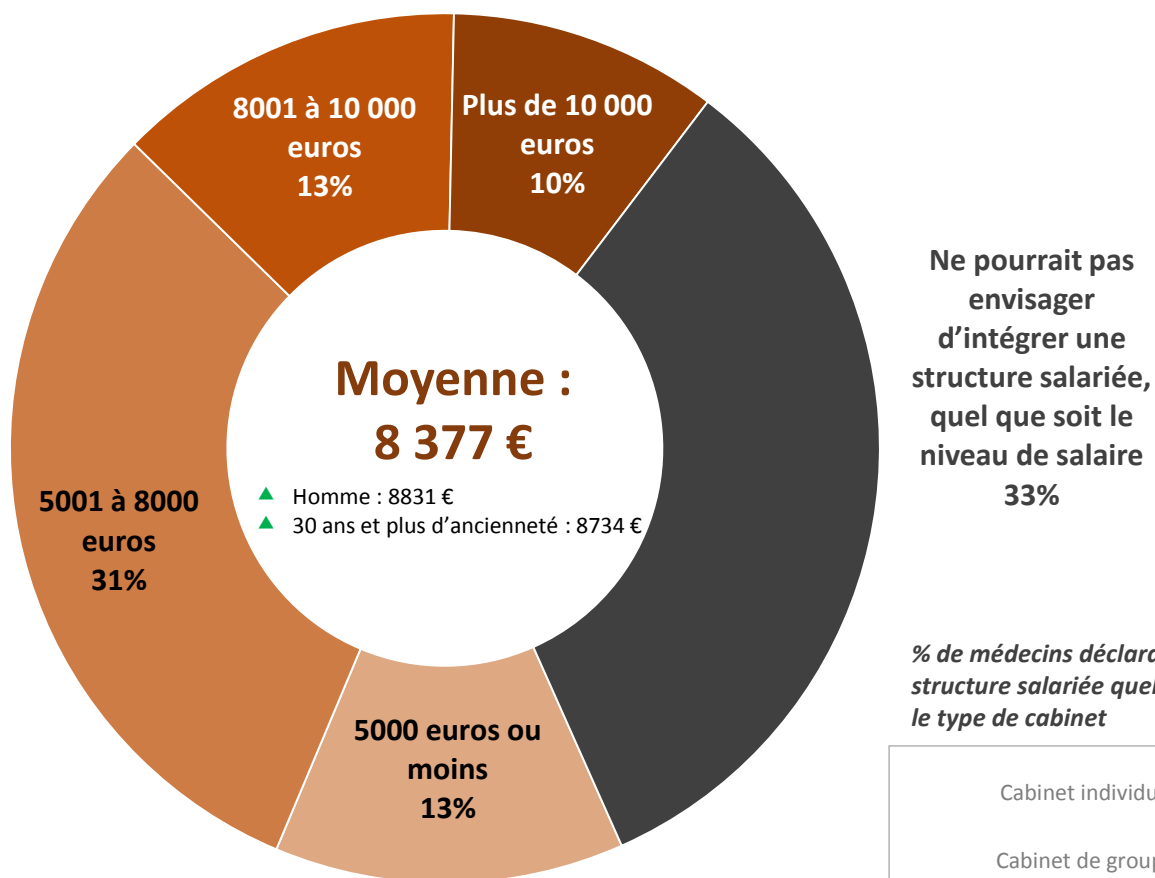
L'idée de modification de la carte hospitalière est jugée inefficace par deux tiers des médecins généralistes

QUESTION : Le Plan Santé prévoit la labellisation par le ministère de 500 à 600 hôpitaux de proximité, encourageant la concertation entre médecins hospitaliers et médecins libéraux pour soigner les patients (dans le cadre des CPTS). Vous personnellement, estimez-vous que cette décision de redessiner la carte hospitalière du pays sera efficace ou non pour répondre à la problématique des déserts médicaux ?



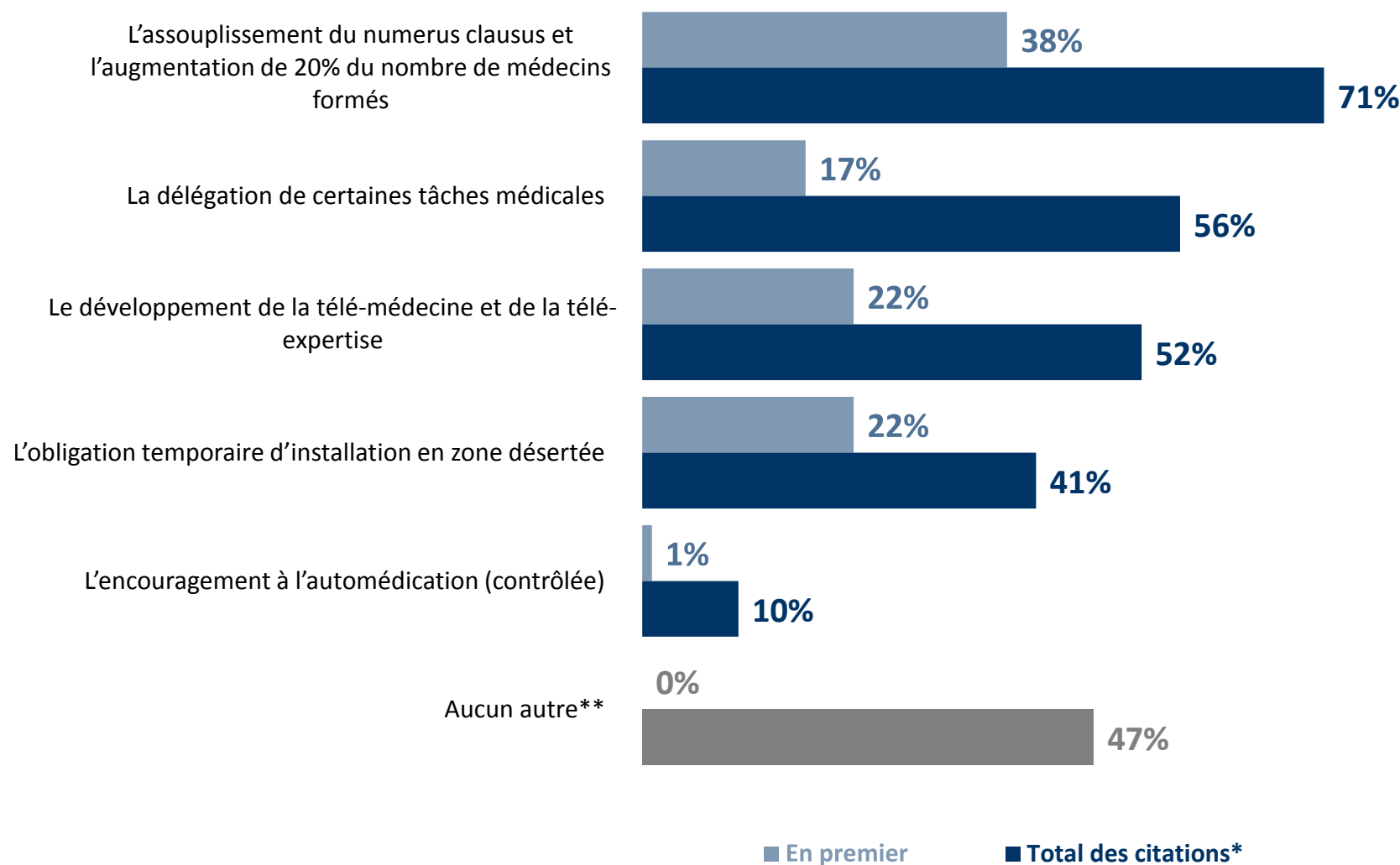
Un tiers des médecins ne pourrait pas envisager d'intégrer une structure salariée quel que soit le niveau de salaire proposé

QUESTION : Vous personnellement, quel est le niveau de salaire brut mensuel à partir duquel vous pourriez envisager d'intégrer une structure salariée dans votre région ?



L'assouplissement du numerus clausus est perçu comme étant l'outil le plus efficace pour la lutte contre les déserts médicaux

QUESTION : Enfin, parmi la liste suivante, quels sont selon vous les trois meilleurs outils de lutte contre les déserts médicaux ?



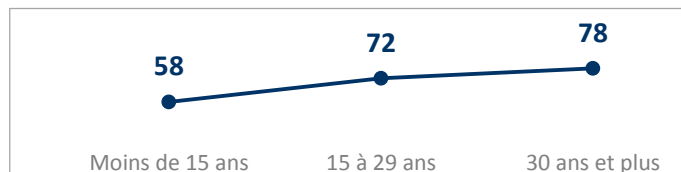
QUESTION : Enfin, parmi la liste suivante, quels sont selon vous les trois meilleurs outils de lutte contre les déserts médicaux ?

Résultats d'ensemble
(« total des citations »)

% d'approbation (« total des citations ») selon
l'ancienneté d'exercice en libéral

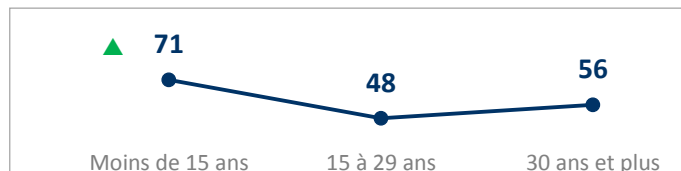
L'assouplissement du numerus
clausus et l'augmentation du
nombre de médecins formés

71%



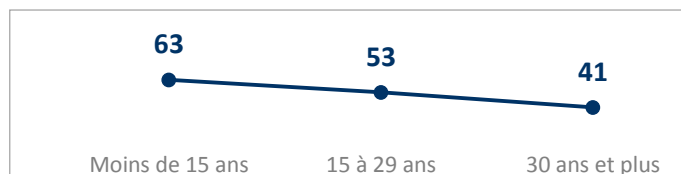
La délégation de certaines
tâches médicales

56%



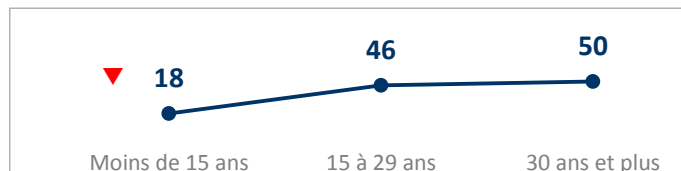
Le développement de la
télémédecine et de la télé-
expertise

52%



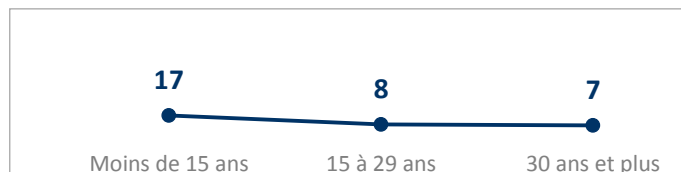
L'obligation temporaire de
l'installation en zone désertée

41%



L'encouragement à
l'automédication (contrôlée)

10%



3 | Les principaux enseignements

Les contours du plan santé sont assez mal connus des médecins généralistes

La notion de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) est mal comprise par $\frac{3}{4}$ des médecins (75%). Un quart d'entre eux indique même très mal la comprendre. Par ailleurs, le nouveau dispositif des assistants médicaux pâtit encore d'un manque de connaissance : un médecin sur deux ne sait pas s'il y est éligible (49%). Seuls 18% des professionnels se déclarent admissibles à l'embauche d'un assistant médical. Un tiers des médecins indique ne pas être éligible (33%).

Probable conséquence du flou autour du dispositif, ils témoignent d'un intérêt modéré pour l'embauche d'un assistant médical. Ils ne sont qu'un tiers à se montrer intéressé (35% dont 7% « très intéressé »). Signe que le dispositif souffre probablement plus d'un manque de notoriété que d'un manque d'intérêt, les médecins qui savent y être éligibles témoignent d'une plus forte attirance pour le sujet (53%).

La délégation de certaines tâches médicales est majoritairement approuvée, sauf pour les pharmaciens

Les médecins généralistes sont largement favorables à une délégation de certaines tâches médicales (examen de vue, lunettes...) aux orthoptistes (78%) et majoritairement partisans d'une délégation d'actes aux infirmiers de pratique avancée (60%). En revanche, ils s'opposent très largement à la délégation des tâches médicales aux pharmaciens (80%).

Un tiers des médecins généralistes libéraux ne pourrait pas envisager d'intégrer une structure salariée quel que soit le niveau de salaire

Signe d'un attachement au mode d'exercice libéral, 33% des médecins généralistes libéraux indiquent qu'ils ne pourraient pas envisager d'intégrer une structure salariée quel que soit le niveau de salaire. Ce souhait est encore plus marqué chez les professionnels qui exercent en cabinet individuel (38% contre 27% pour ceux qui sont rattachés à un cabinet de groupe). Les médecins ouverts à une pratique salariée ne pourrait le faire qu'en échange d'une rémunération plutôt élevée : en moyenne 8377 euros bruts par mois. La majorité (54%) a indiqué une rémunération brute mensuelle supérieure à 5000 euros.

L'assouplissement du numerus clausus perçu comme l'outil le plus efficace pour lutter contre les déserts médicaux

Les médecins généralistes estiment assez largement que l'assouplissement du numerus clausus constituerait un outil efficace pour lutter contre les déserts médicaux (38% le citent en premier et 71% au global). Viennent ensuite, la délégation de certaines tâches médicales (17% en premier et 56% au global), le développement de la télé-médecine (22% en premier et 52% au global) ou encore l'obligation temporaire d'installation en zone désertée (22% en premier et 41% au global) qui pourraient constituer à leurs yeux des solutions. Ils sont en revanche très peu nombreux à citer l'encouragement à l'automédication (1% en premier et 10% au global). Assez logiquement, les jeunes médecins (ayant moins de 15 ans d'ancienneté) se prononcent moins en faveur d'un assouplissement du numerus clausus – qui aurait pour conséquence l'arrivée plus importante de nouveaux concurrents sur le marché – (58% d'entre eux citent cette mesure contre 72% à 78% pour les médecins ayant au moins 15 ans d'ancienneté). Les jeunes médecins se montrent peu enthousiastes vis-à-vis de la mesure - plus coercitive – d'obligation temporaire d'installation en zone désertée (18%), alors que celle-ci est plus largement citée par les médecins plus anciens dans le métier mais qui ne seraient probablement pas concernés à titre personnel (46% et 50%). A l'inverse, les jeunes médecins évoquent davantage la délégation de certaines tâches médicales (71% contre 48% à 56% pour les plus anciens).

La modification de la carte hospitalière en réponse à la problématique des déserts médicaux accueillie avec scepticisme

Deux tiers des médecins généralistes libéraux estiment que la décision de redessiner la carte hospitalière – mesure prévue par le plan santé – ne sera « plutôt pas » efficace pour répondre à la problématique des déserts médicaux (65%).

Les médecins généralistes libéraux demeurent attachés au principe du paiement à l'acte

La remise en question du paiement à l'acte suscite l'opposition de la majorité des médecins interrogés : 55% y sont hostiles. L'opposition à la mesure croît avec l'ancienneté : « seuls » 39% des médecins ayant moins de 15 ans d'ancienneté y sont opposés contre 58% à 63% à partir de 15 ans d'ancienneté. Les professionnels qui exercent en cabinet individuel y sont aussi plus hostiles (61% contre 49% pour les médecins exerçant en cabinet de groupe). Seuls 9% des professionnels sont favorables à une remise en question totale du paiement à l'acte et un peu plus d'un tiers sont partisans d'une évolution partielle de ce principe par le biais d'une augmentation des rémunérations forfaitaires (36%).